



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CHEF DE DEPARTEMENT DES ETUDES A L'AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL

I- DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Etre classé au moins à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les fonctionnaires ne faisant pas partie de l'Agence Urbaine ;
- Détenir au moins un certificat ou un diplôme qui permet l'accès l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les fonctionnaires ne faisant pas partie de l'Agence Urbaine ;
- Avoir au moins huit ans de service effectif, en tant que titulaire ou détaché à l'Agence Urbaine de Beni-Mellal ou à une autre Agence Urbaine ;
- Avoir occupé le poste de chef de division pendant une période d'au moins deux ans.

II- QUALITES PERSONNELLES :

- Etre dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit de synthèse et une vision large sur la vocation du poste à occuper ;
- Avoir une vision perspective et une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Avoir le sens de communication.

III- COMPETENCES REQUISES :

- Etre en mesure de superviser la réalisation des études au niveau des entités rattachées au département ;
- Assurer la supervision de la réalisation des études et des enquêtes des études de restructuration, des études sectorielles spécifiques, des études d'orientation générale, des études relatives à la stratégie de développement régional ;
- Elaborer les plans d'aménagement sectoriels relatifs à la restructuration des quartiers sous équipés ;
- Préparer, élaborer et suivre la réalisation des documents d'urbanisme ;
- Contribuer à la réalisation des études relatives aux opérations de restructuration des zones d'habitat non réglementaires et à la préparation des projets d'aménagement ponctuel, d'esthétique et architectural ;
- Superviser et coordonner l'établissement et la mise à jour une banque de données relatives à toutes les études réalisées (Etudes sociales, Etudes économiques, Etudes Urbanistiques, Transport,) ;
- Superviser la production et l'actualisation des rapports d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- Planifier et superviser le lancement et le suivi des procédures d'approbation et d'homologation des documents d'urbanisme (SDAU, plans d'aménagement...) conformément à la législation en vigueur.



IV- DESCRIPTION DU POSTE :

Le département des études est chargé de :

- La préparation, l'élaboration et le suivi de la réalisation des documents d'urbanisme ;
- La planification et le suivi du lancement des procédures d'approbation et d'homologation des documents d'urbanisme (SDAU, plans d'aménagement...) conformément à la législation en vigueur ;
- La réalisation des études et des enquêtes des études de restructuration, des études sectorielles spécifiques, des études d'orientation générale, des études relatives à la stratégie de développement régional,
- L'élaboration et le suivi des plans d'aménagement sectoriels relatifs à la restructuration des quartiers sous équipés ;
- L'assistance à la réalisation des études relatives aux opérations de restructuration des zones d'habitat non réglementaires et à la préparation des projets d'aménagement ponctuel, d'esthétique et architectural ;
- L'établissement et la mise à jour une banque de données relatives à toutes les études réalisées ;
- La production et de l'actualisation des rapports d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- La coordination entre différentes composantes du département ;
- L'encadrement des staffs techniques des communes et ceux relevant des administrations territoriales à l'échelle de la Région ;
- L'évaluation et validation des travaux accomplis par le personnel du département ;
- La coordination, avec des services extérieurs (CRI, Inspection, Protection Civile, ...).

V- DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute candidature sera accompagnée :

- D'une demande ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une appréciation des responsables hiérarchiques sur les connaissances professionnelles, l'efficacité et le rendement du candidat ;
- D'une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour la prise en charge du département concerné (1 à 2 pages), de la compréhension des tâches y afférentes (1 à 2 pages) et d'une esquisse du plan d'action pour le court et le moyen terme (1 à 2 pages) ;
- D'un engagement sur l'honneur de veiller à la moralité du fonctionnement de la division et à l'application des dispositions du pacte de bonne gestion ;
- De toute autre pièce que le candidat estime utile à joindre à son dossier.

VI- DEPOT DE DOSSIER :

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyés par courrier postal à son siège sis à : **Boulevard Hassan II, quartier administratif V, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc**, au plus tard le : **20/12/2020 à 16h30 délai de rigueur.**

N.B : les dossiers sont téléchargeables des sites :

- www.emploi-public.ma et/ou
- www.aubm.ma



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Hassan II, quartier administratif, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubm.ma

